Aide pour le choix des matières

Par **zaka**, le **22/07/2018** à **17:45**

Bonjour,

Je me dirige vers un master 1 science criminelle, et plus tard je souhaite tenter les concours de :
- ENM
- Greffier
- PJJ

et dans les matières sans TD j'hésite entre **voies d'exécution** et **procédure civile** (sachant que ce sont des matières qui se complète il est vrai).
Mais comme j'ai le choix seulement de choisir que 2 matières parmi les 6, et j'ai déjà choisi **droit international pénal**...Par conséquent j'ai un dilemme entre voies d'exécution et procédure civile. Vu que ce sont des matières a par coeur, mon intéret est de savoir qu'elle est la matière la moins vomitive à apprendre ?

ZAKA -

Par **youpila**, le **22/07/2018** à **19:46**

Bonjour,

Pour avoir étudié les deux en master 1, je peux peut-être vous aiguiller un peu.

La procédure civile est une des matières au programme dans la plupart des concours. C'est une matière volumineuse et assez complexe souvent enseignée sur deux semestres. Elle correspond à l'étude de la saisine des juridictions civiles et au déroulement de la procédure jusqu'au prononcé du jugement.

Les voies d'exécution est une plus petite matière (il n'y a qu'à comparer la taille d'un manuel de procédure civile et celle d'un manuel de voies d'exécution). Il s'agit d'une sous-partie de la procédure civile qui se focalise sur l'exécution forcée, les saisies mobilières et immobilières, etc...C'est une matière indispensable si on veut devenir huissier.
Elle a un caractère plus "périphérique" que la matière de procédure civile en tant que telle. Elle est toutefois au programme de certains concours dans le cadre du programme de procédure civile(ENM notamment).

Si vous n'avez jamais étudié la procédure civile en licence (ce qui est possible dans certaines

facs), il faut suivre cette matière en M1 prioritairement.

Par **Herodote**, le **22/07/2018** à **19:48**

Bonjour,

La procédure civile et les voies d'exécution sont des matières bien plus importantes que le droit international pénal pour les concours que vous avez évoqués. Si cette matière est intéressante, elle n'est pas au programme de ces concours (et ne sera jamais pratiquée par les greffiers ou éducateurs PJJ).

Par **LouisDD**, le **22/07/2018** à **21:11**

Je rejoins Herodote !
Par rapport à vos envies de concours, votre seul choix arrêté est celui qui n’est pas au programme...

Après si à côté vous l’avez sans TD ça peut encore passer, mais c’est « dommage »

A plus

Par **zaka**, le **23/07/2018** à **16:18**

@LouisDD les matières évoquées se présentent sans TD en effet...

@youpila je te remercie pour ta précision concernant les matières évoquées !

@Heordote je suis d'accord avec toi que DIP ce n'est pas la matière fondamentale dans les concours que j'ai évoqué, mais je fais en sorte d'avoir de la culture générale là où je peux gratter de la culture G, car c'est ca qui fait la différence notamment pour l'ENM où la majorité qui réussissent sont en science po' et ce qui les avantages c'est la culture G ^^' j'essaie d'avoir un peu de bagage partout, j'essaie d'être le plus stratégique possible...mais je prend compte de ton avis, je devrais peut être revoir mes choix (j'ai encore jusqu'a demain pour me décider)

Par **Herodote**, le **23/07/2018** à **17:03**

Bonjour,

C'est erroné, la majorité des admis sortent d'une fac de droit. Le taux de réussite est plus élevé pour les diplômés d'IEP, mais ils demeurent minoritaires (la formation qu'ils reçoivent les prépare aux concours en général dès la première année. Ils sont méthodologiquement

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

mieux préparés).

S'il est intéressant d'avoir une bonne culture juridique, la culture générale attendue pour l'épreuve de connaissance et compréhension du monde contemporain va chercher ailleurs et plus loin : actualité, histoire, littérature, philosophie, géographie, économie... Il faut les grandes notions et des références : fondamentales et personnelles. Préparer cette matière est avant tout quelque chose de personnel. Il faut avoir ses références, ses forces... après, il y a des notions obligatoires, des fondamentaux.

Pas besoin de suivre un cours de droit international pénal pour cette matière.

Après, si c'est pour le plaisir, c'est autre chose. Mais vous devrez voir toutes les matières au programme du concours, à la fac ou à défaut, par vous-même.

Par **zaka**, le **23/07/2018** à **19:38**

@Herodote
Haaaa donc j'ai mal compris, je pensais que les sciences po' étaient majoritaire à l'admission! Autant pour moi ^^

Tu as tapé juste pour le coup dans tout ce que tu as évoqué, au final la culture G va devoir s'accumuler au fil des années, le DIP est un plus mais je t'avoue que ce cours à l'air génial, le prof en plus que j'aurai est top...donc c'est à voire.

Avec ce qui a été dit, surement je vais me pencher vers :
- procédure civile + voie exécutive
ou
- procédure civile + DIP

Je me suis déjà renseigné à propose des matières pour les concours, cela dit, beaucoup font les concours -que j'ai évoqué- sans avoir vu certaines matières selon le bagages qu'ils ont, mais il est vrai que j'ai l'avantage d'aborder ces matières dans le master que j'envisage donc autant saisir l'occasion que d'attendre une prépa ou autre pour découvrir une matière...

Je vous remercie à tous pour vos réponses !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés